Crédit photo : © L. Mignaux MEDDTL, 2010

L'Observatoire national de la mer et du littoral

Un outil public pour la diffusion d'informations sur la mer et le littoral

Les animateurs de l'Observatoire

Agence des aires marines protégées

Ifremer

Contexte institutionnel

Le livre bleu « stratégie nationale pour la mer et les océans » a été adopté en comité interministériel de la mer en décembre 2009, dans la continuité du Grenelle de la mer (juillet 2009). Il proposait la **création d'un Observatoire national de la mer et du littoral (ONML)** constitué à partir de l'Observatoire du littoral mis en œuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie et du Développement durable depuis 2003. L'ONML assurera, notamment, la réalisation d'un **tableau de bord des mers françaises**.

Crédit photo : Jérôme Paillet

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a transformé le Conseil national du littoral en Conseil national de la mer et des littoraux ; celui-ci étant chargé d'élaborer une stratégie pour la mer et le littoral. Il s'appuiera sur les travaux de l'Observatoire pour la définition et la mise à disposition des indicateurs nécessaires.

Par ailleur, l'ONML est articulé avec l'Observatoire des territoires dont il assure le volet littoral.

Objectifs de l'Observatoire

Le principal objectif de l'Observatoire est de publier et d'assurer la diffusion d'informations de synthèse objectives et validées sur les territoires littoraux et la mer à l'ensemble des acteurs concernés.

Crédit photo : Sébastien Ramnou

Mis en place progressivement à partir de 2011, il aborde les **trois piliers du développement durable** (environnemental, social et économique) concernant la mer et les territoires littoraux. Pour ce faire, il rassemble les informations et connaissances existantes et les présente sous forme d'indicateurs. Les trois animateurs de l'Observatoire (SOeS, Ifremer et Agence des aires marines protégées) peuvent en outre susciter la collecte de nouvelles données par des organismes compétents.

Il se situe **en aval des grands systèmes de production de données** (systèmes d'information, données administratives, services statistiques ministériels) et vise à répondre aux attentes de nombreux acteurs. Ces attentes peuvent être liées à des textes réglementaires européens comme la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » ou les directives Habitats ou Oiseaux, du contexte réglementaire français comme la loi « Littoral » ou à des besoins à caractère régional.

Les productions de l'Observatoire seront disponibles sur son site Internet dès avril 2012. Les informations sont accessibles par thème d'étude ou par produit éditorial.

Ouverture au 2ème trimestre 2012

Crédit photo : © L. Mignaux MEDDTL, 2009

Les sources et les produits de l'Observatoire national de la mer et du littoral

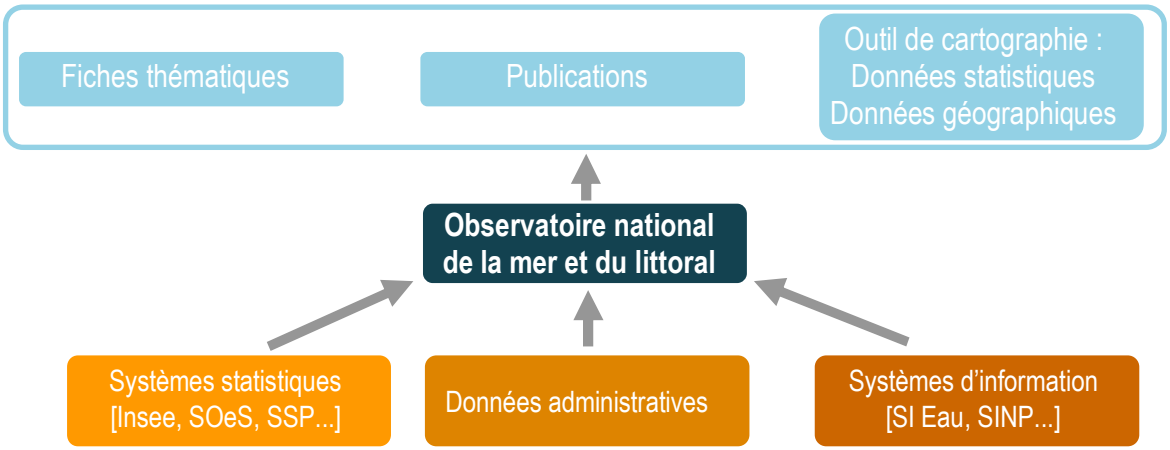

Dans le détail

Les thématiques abordées :

L'Observatoire a vocation à traiter d'un large éventail de sujets relatifs à la mer et aux territoires littoraux. Cela concerne la **métropole**, les **départements d'outre-mer** et, lorsque les informations sont disponibles, les **autres territoires ultramarins**.

Ainsi, les thèmes traités portent sur :

- Les activités économiques littorales et maritimes
- La démographie, l'occupation du sol et le logement en zone côtière
- Les outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme
- Les pressions exercées sur l'environnement par les activités humaines
- L'état du milieu marin et littoral
- Le patrimoine culturel
- Les risques et le changement climatique

Les produits de l'Observatoire sont accessibles sur le site Internet au travers de ces thèmes.

Les fiches thématiques :

La réalisation de **fiches** sur les différents thèmes « mer et littoral » est l'un **des principaux supports** de l'Observatoire national de la mer et du littoral. Ces fiches sont consultables en format HTML et téléchargeables en format PDF. Elles permettent de traiter **un sujet en détail** et reposent sur des tableaux, données statistiques, commentaires, cartes et graphiques commentés. Elles présentent les informations pour l'ensemble du territoire traité et les déclinent par sous-région. **Les sujets abordés sont nombreux**. Cela concerne, par exemple, l'occupation du sol des communes littorales, les aires marines protégées, la qualité des eaux de baignade ou encore les outils d'aménagement du territoire.

Leur but est de fournir à tous les acteurs concernés une information synthétique et objective.

L'outil de cartographie :

L'Observatoire national de la mer et du littoral dispose d'un **outil de cartographie interactive** permettant de visualiser :

- **Des données statistiques** par maille administrative (communes par exemple) ou ponctuelles (qualité de l'eau). Classés par thématiques, près de 200 indicateurs sont d'ores et déjà disponibles pour le littoral de métropole et des cinq départements d'outre-mer. Outre la réalisation de cartes statistiques, l'outil permet d'extraire les données, de réaliser des tableaux et des « portraits de territoire », ensemble de pages statistiques sur des territoires à façon (commune littorale, façade maritime, Scot littoral...).

- **Des données géographiques** : près de 200 couches de données géographiques terrestres et maritimes sont accessibles. Elles concernent l'occupation du sol, les espaces protégés, les infrastructures de transport maritime, l'océanographie et bien d'autres sujets. Ces données peuvent être directement intégrées dans l'outil ou provenir, par lien interopérable, d'autres serveurs, comme celui de l'Ifremer (Sextant).

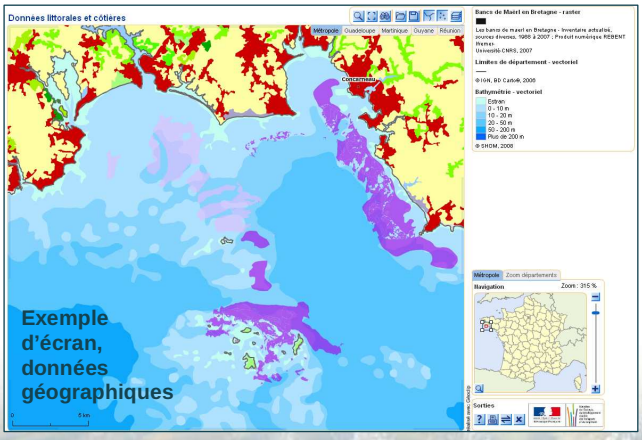

Crédit photo : © L. Mignaux MEDDTL, 2011

Les publications :
Deux types de publications sont disponibles, celles directement réalisées dans le cadre de l'Observatoire par le SOeS, l'Agence des aires marines protégées ou l'Ifremer et celles réalisées par ces organismes dans leurs propres collections et labellisées « Observatoire national de la mer et du littoral ». C'est le cas des dossiers « Références » du SOeS portant sur le littoral ou des données de l'économie maritimes de l'Ifremer.

Le site Internet de l'Observatoire :
Le site Internet est au cœur de la diffusion de l'information produite par l'Observatoire national de la mer et du littoral. Tous les produits y sont recensés. Il dispose, entre autre, d'un outil de présentation et de diffusion des fiches thématiques. Celui-ci permet de sélectionner précisément les fiches par thème, politique ou territoire. Il permet par ailleurs d'accéder à de nombreuses informations complémentaires (liens utiles, lexique, méthodes de travail...) et de télécharger l'ensemble des données et figures correspondantes.

Page d'accueil du site Internet

Les premiers travaux de l'Observatoire

L'ONML va s'appuyer, dans un premier temps, sur les travaux de l'Observatoire du littoral. De **nouvelles fiches thématiques** vont progressivement enrichir les données de synthèse sur la mer et le littoral. Elles concerneront des sujets variées comme les macrodéchets, les flux à la mer, les espaces protégés en mer, les documents d'urbanisme mis en œuvre dans les communes littorales ou encore la qualité bactériologique des produits de la mer. A moyen terme, près d'une soixantaine de fiches seront disponibles.

Avec l'appui du pôle « Politiques, aménagement et préservation du littoral » des Centres d'Études Techniques de l'Équipement (Cete), de nouvelles **bases de données géographiques** vont être développées pour caractériser les usages en mer. Après les données sur le clapage en mer ou l'extraction de granulats marins, des travaux vont débuter sur la localisation des récifs artificiels et les zones de mouillage de plaisance.

Ces données géographiques viendront alimenter l'outil de cartographie de l'Observatoire qui devrait par ailleurs donner accès à plus d'informations des différents partenaires via des liens interopérables, essentiellement en milieu marin.

Toutes ces données de synthèse **serviront de « vivier »** pour la mise en place de futurs tableaux de suivi des politiques mises en œuvre sur ces territoires à enjeu, comme le tableau de bord des mers françaises. Le Conseil national de la mer et des littoraux, qui aura en charge le suivi du Grenelle de la mer et qui participera aux travaux de prospective, d'observation et d'évaluation dans les domaines intéressant la mer, pourra ainsi utiliser les différents travaux de l'ONML.

Fonctionnement de l'Observatoire

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), le Secrétariat général de la Mer (SG Mer) et la Datar, en collaboration avec l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées, ont engagé la mise en œuvre de l'Observatoire national de la mer et du littoral qui sera opérationnel au début du 2e trimestre 2012.

L'organisation suivante a été retenue :

- Une mise en œuvre opérationnelle assurée par le **Service de l'Observation et des Statistiques** – SOeS du ministère de l'Écologie, l'**Ifremer** et l'**Agence des Aires marines protégées** qui mettent en commun leurs compétences et leurs moyens dans le cadre de l'Observatoire ;
- Un **secrétariat permanent** regroupant le MEDDTL (SOeS, Délégation au Développement durable, Direction de l'Eau et de la Biodiversité), le SG Mer et la Datar.

La DDD assure le lien avec la mise en œuvre du Grenelle de la mer dont elle assure le pilotage, et la DDD, le SG Mer et la Datar, tous trois services à compétences interministérielles avec le Conseil national de la mer et des littoraux dont ils assurent conjointement le secrétariat.

- Un **comité technique** qui reprend le fonctionnement et la composition interministérielle du comité d'orientation de l'Observatoire du littoral en l'élargissant. Il rassemble les organismes publics directement impliqués dans la production de connaissances sur la mer et sur le littoral (*voir composition en dernière de couverture*).

Ce comité technique suit les travaux de l'Observatoire lors de réunions régulières. Les partenaires présents mettent aussi en commun les informations dont ils disposent à partir de leurs propres missions de production de données.

Crédit photo : S. Colas

Les membres du comité technique de l'Observatoire

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
  - Délégation au Développement durable
  - Direction des Affaires maritimes
  - Direction de l'Eau et de la Biodiversité
  - Direction générale de la prévention des Risques
  - Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'intégration du Développement durable
  - Service de l'Observation et des Statistiques
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire : Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture
- Datar
- Secrétariat général de la Mer
- Agence des aires marines protégées
- Conservatoire du littoral
- Ifremer
- Pôle « Politiques, aménagement et préservation du littoral » des Centres d'Études Techniques de l'Équipement
- Shom

Contacts

Service de l'Observation et des Statistiques
Sébastien Colas. Courriel : sebastien.colas@developpement-durable.gouv.fr

Agence des aires marines protégées
Aurélie Blanck. Courriel : aurelie.blanck@aires-marines.fr

Ifremer
Jean-François Cadiou. Courriel : jean.francois.cadiou@ifremer.fr

Future adresse du site Internet de l'Observatoire : www.onml.fr (deuxième trimestre 2012)

Le secrétariat permanent de l'Observatoire national de la mer et du littoral

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

PREMIER MINISTRE
SGM
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA MER

Datar

Crédit photo : NOAA